



ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 64 / 2024
DU 25 MARS 2024

DÉLÉGATION DE SIGNATURE – ÉLODIE CERTENAIS – DIRECTRICE DE LA VIE INSTITUTIONNELLE

Nous, Maire de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-4-2,

Vu le procès-verbal des élections municipales du 28 juin 2020,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2020, portant élection du Maire et des adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 12 février 2024 concernant les conventions de création de services communs entre Laval Agglomération, la ville de Laval et le CCAS de Laval,

Vu l'avis favorable des comités techniques de Laval Agglomération et de la ville de Laval sur la nouvelle organisation de Laval Agglomération et de la ville de Laval,

Considérant que pour une gestion efficace des services placés sous son autorité hiérarchique, le Maire peut déléguer sa signature à ses plus proches collaborateurs,

Considérant la mise en place de la décentralisation des bons de commande et engagements de crédits dans les directions et les services opérationnels,

Que les missions confiées à Élodie Certenais, statutaire dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux, directrice de la vie institutionnelle, nécessitent l'octroi d'une délégation de signature pour en faciliter l'exercice,

ARRÊTONS

Article 1er

Délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité à Élodie Certenais, directrice de la vie institutionnelle, à l'effet de signer :

- les engagements financiers inférieurs à 15 000 € HT pour les achats en section de fonctionnement et en section d'investissement, dans le domaine d'activité de la direction de la vie institutionnelle,
- tout document pour solliciter le versement de recettes de fonctionnement ou d'investissement concernant l'activité de la direction de la vie institutionnelle,
- les ordres de missions relatifs aux déplacements, aux réunions, aux formations concernant le personnel de la direction de la vie institutionnelle.

Article 2

En matière juridique, délégation de signature est donnée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à Élodie Certenais, directrice de la vie institutionnelle, à l'effet de signer :

- la saisine du Président du Tribunal Administratif pour la procédure de péril,
- les conventions de frais et honoraires des avocats,
- les procédures relatives à la protection des données à caractère personnel,
- la réception des actes signifiés à la ville de Laval par les huissiers de justice du département de la Mayenne.

Article 3

En matière d'assurance, délégation de signature est donnée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à Élodie Certenais, directrice de la vie institutionnelle, à l'effet de signer :

- l'acceptation des quittances,
- les déclarations de sinistres auprès des Compagnies d'assurances,
- les attestations,
- les avenants pour la mise à jour des marchés d'assurance,
- les courriers d'acceptation du montant d'indemnisation des sinistres.

Article 4

Concernant l'accès et le renseignement du répertoire électoral unique (R.E.U.), délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité, à Élodie Certenais, directrice de la vie institutionnelle, pour la validation des listes intégrées dans le R.E.U. (notamment inscription, radiation, etc.) et la délivrance des certificats d'inscription.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement d'Élodie Certenais, directrice de la vie institutionnelle, la délégation de signature qui lui est conférée dans le cadre du présent arrêté sera exercée par Anne-Sophie Lespiauc, directrice du département vie citoyenne et vie institutionnelle.

Article 6

Le présent arrêté sera notifié aux intéressées. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut être également saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 7

La Directrice Générale des Services de la ville est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Signé : Florian Bercault

Notifié à Élodie Certenais
directrice de la vie institutionnelle
Le

Notifié à Anne-Sophie Lespiauc
directrice du département vie
citoyenne et vie institutionnelle
Le